

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 39
Procurations : 5
Votants : 44
Absents : 8

Date de convocation : 25/05/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN

Objet : Modification du tableau des effectifs et des emplois.

Les mouvements à venir des effectifs et des emplois sur le 2nd semestre 2022 nécessitent de modifier le tableau des effectifs et des emplois intercommunaux. Il s'agit en synthèse de modifications liées à la création de postes à la médiathèque en remplacement d'un agent parti pour mutation, à l'administration générale pour le remplacement lié à un départ à la retraite, à l'avancement de grade dans le cadre de la promotion interne ainsi que la création des postes pour les Espaces France Services. En application des lignes directrices de gestion de la CCBA, le tableau des effectifs est complété des postes créés pour les contractuels recrutés sur des emplois permanents.

1) Filière culturelle :

Création au 1^{er} septembre 2022 d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à la suppression d'un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe.

Cette création de poste fait suite au recrutement d'un agent par voie de mutation, en remplacement d'un agent suite à sa mutation vers une autre collectivité. L'agent recruté détient un grade inférieur à l'agent parti.

2) Filière technique :

Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet au 1^{er} septembre 2022 et suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Cette création de poste correspond à la nomination d'un agent au grade supérieur obtenu par la voie de la promotion interne.

3) Filière administrative :

Création d'un poste d'attaché hors classe à temps complet au 1^{er} septembre 2022. Ce poste correspond au recrutement d'un agent par voie de mutation à la direction générale des services en remplacement de la directrice générale des services en poste qui fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220531-DEL31052022-34-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022 et suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Ce poste correspond à un avancement de grade.

Création de deux postes d'adjoints administratifs à temps non complet de 24 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2022 et suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 28 heures hebdomadaire.

Ces postes correspondent au recrutement de deux agents qui seront employés dans les Espaces France Services à Vesseaux et Lachapelle.

Dans le cadre des lignes directrices de gestion arrêtées par le Président le 11 octobre 2021, la collectivité doit mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois en y incluant les contractuels sur emplois permanent.

Il convient donc de créer dans le tableau des effectifs et des emplois, les postes d'agents contractuels recrutés sur emplois permanents :

- Trois postes d'attachés territoriaux à temps complet. Ces postes correspondent aux 2 chargés de missions PLU-PLUI et de coordination petite enfance.
- D'un poste d'infirmière territoriale à temps complet. Ce poste correspond à la direction de la crèche intercommunale les « Minipouces » (intégration CAF).
- De 6 postes d'auxiliaires puéricultrices à temps non complet et d'un poste à temps complet. Ces postes correspondent aux agents de la CAF nouvellement intégrés et aux agents de la communauté de communes, contractuels recrutés au sein de la crèche intercommunale les « Minipouces ».
- De deux postes d'agents sociaux à temps non complet. Ces postes correspondent aux agents de la communauté de communes contractuels recrutés au sein de la crèche intercommunale les « Minipouces ».

Ces postes sont occupés par des contractuels sur emplois permanents en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- D'autoriser le Président à modifier le tableau des effectifs et des emplois joint en annexe et conformément aux éléments exposés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2022

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220531-DEL31052022-34-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022